

Net-entreprises poursuit la simplification administrative pour les entreprises : Evolutions à venir en 2024

La déclaration sociale nominative (DSN) a permis de simplifier considérablement les déclarations sociales des entreprises¹, en remplaçant 70 procédures par un seul message mensuel à partir des données de la paie. Net-entreprises poursuit cet effort de simplification, avec des améliorations notables à venir en 2024.

Pour poursuivre la simplification des démarches pour les entreprises, la DSN continuera d'évoluer en 2024. *« Alors que le gouvernement a initié fin 2023 la préparation d'un plan pour la simplification des normes des entreprises et organise une grande consultation publique, Net-entreprises est fier de s'inscrire dans cette dynamique en poursuivant en 2024 son travail au service de toujours plus de simplification administrative pour les entreprises »* - Eric Hayat, président du GIP-MDS.

En effet, si la généralisation de la DSN est effective depuis 2016 dans le privé et 2022 pour le public, il reste encore de nombreuses évolutions à apporter, qui représentent **un gain de temps important** pour les gestionnaires de paie des entreprises et assurent **des droits sociaux mieux garantis** pour les individus :

- Des retours automatisés à horizon mi-2024 pour les entreprises du régime agricole ;
- La substitution des attestations employeur mensuelles par la DSN pour les intermittents du spectacle ;
- La généralisation des signalements de fin de contrat de travail unique ;
- Les travaux d'optimisation du tableau de bord
- Des travaux de fond pour rationaliser le contenu de la DSN
- L'achèvement de travaux de modernisation de processus (IJ, activité partielle...)

Pas de simplification sans normalisation

En adossant la collecte des données sociales au processus de paie, la DSN garantit la qualité de l'information et favorise un accès plus juste aux droits des salariés, avec un versement au plus près des droits réels. L'utilisation des données de la paie illustre aussi **le principe fondamental de simplification suivi par Net-entreprises : partir de l'existant** pour éviter de demander aux entreprises de réaliser de nouveaux calculs ou de rechercher de nouvelles informations. C'est **l'objectif de normalisation des données**, pour que chaque maillon d'un bout à l'autre de la chaîne parle le même langage et s'appuie sur les mêmes données. C'est une condition indispensable pour que le système DSN fonctionne dans la durée.

¹ D'après une étude réalisée par l'Ifop pour Net-entreprises auprès des déclarants et experts-comptables en mai 2022, 91% des sondés jugent que Net-entreprises.fr « a été et est un élément important de la simplification des démarches des entreprises ».

Des indicateurs RH à partir des données DSN

Parallèlement, Net-entreprises travaille à une nouvelle plus-value de la DSN pour les entreprises, en leur permettant d'accéder à des indicateurs issus des données sociales. Sur la base de données déjà collectées via la DSN, les entreprises pourraient facilement exploiter ces informations pour comparer, par activité ou zone géographique, certains indicateurs RH avec ceux de leur secteur et ainsi leur offrir des leviers supplémentaires de gestion de leur politique de ressources humaines (analyse de la qualité de vie au travail, identification de levier d'embauche, etc.).

<p>Contacts presse Net-entreprises Marie Amélie Roguet 07 86 28 97 90</p> <p>Bona fidé Mathilde Calvez 06 49 64 09 87</p>	<p>À propos de Net-entreprises</p> <p>Net-entreprises est un service public numérique gratuit qui permet aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer leurs déclarations, simple et sécurisée, dont la Déclaration Sociale Nominative (DSN). Référence pour la réalisation et le règlement des formalités déclaratives sociales, Net-entreprises est aujourd'hui une plateforme de services facilitant les échanges numériques avec les entreprises. Le collectif GIP-MDS (Groupement d'Intérêt Public – Modernisation des Déclarations Sociales) est maître d'ouvrage opérationnel de Net-entreprises. Fort de ce succès (3 millions de déclarants inscrits, plus de 38 millions de télédéclarations et consultations par an), le GIP-MDS s'est vu confié la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative et du prélèvement à la source (PAS).</p> <p>Créé en 2000 par les organismes de protection sociale qui mutualisent moyens et expertises pour dématérialiser les déclarations sociales, le GIP-MDS (Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales) regroupe les organismes de protection sociale (Urssaf Caisse Nationale, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, France Travail, Unédic, caisses spécifiques ou régimes spéciaux : CIBTP France, CNBF, CRP RATP, CAVIMAC, CRPCEN, CAMIEG, ENIM), des organismes de prévoyance collective (CTIP, France Assureurs, FNMF) et, comme membres associés, les organisations patronales (CPME, MEDEF, UNAPL, U2P), des syndicats de salariés CFDT, CGT, CGT-FO, les éditeurs de logiciels (Numeum) et les experts-comptables (Conseil National de l'Ordre des experts-comptables). La Caisse des Dépôts (CDC) et les trois caisses de retraites de la Fonction publique (RAFP, IRCANTEC et CNRACL) ont rejoint le collectif en 2020 pour permettre aux organismes publics de bénéficier des services de Net-entreprises.</p>
---	---